FORMATION INITIALE
(Apprentis/étudiants)
DUCG 2ème

Candidature 2023-2024

1 – Pré-requis

Diplômes et équivalents
DUCG 2ème année : DUCG1, BTS CG ou tout autre titre et diplôme ouvrant droit à dispense des UE de 1ère année du DUCG.

Statut et conditions en Apprentissage :

L'étudiant-apprenti est un salarié de l'entreprise soumis à la législation du code du travail. Eligibilité au statut d'apprenti : **être âgé de moins de 30 ans à la date de signature du contrat**, sauf cas dérogatoires (article L.6222-2 code du travail). Le contrat d'apprentissage comprend le temps de formation : les temps universitaires sont considérés comme des temps de travail rémunérés et l'étudiant a obligation de présence en cours.
Un étudiant non ressortissant de l'Union Européenne qui souhaite entrer en apprentissage doit absolument être en possession : d'un titre de séjour en cours de validité, d'une autorisation provisoire de travail, et être déjà présent sur le territoire français depuis au moins un an [selon les nouvelles dispositions du décret n°2016-1456 du 28 octobre 2016 (article 20 septies codifié au 1er alinéa de l'article R.5221-7)].
Pour en savoir plus, rendez-vous sur le Portail de l'alternance : www.alternance.emploi.gouv.fr ou sur le site du CFA de l'Université de Bordeaux : Le CFA - Université de Bordeaux (u-bordeaux.fr)
La date du début du contrat doit intervenir au plus tôt 3 mois avant le début des cours et au plus tard 3 mois après. Les candidats qui n'auront pas signé un contrat d'apprentissage durant les **trois mois après la date de début de la formation** auront la possibilité de signer une convention de stage dans le cadre de la Formation Initiale, aussi, il est très fortement recommandé de **RECHERCHER UN CONTRAT dès la notification de la décision d'admission en DUCG2**.

2 – Coût global de la formation

Le coût comprend les droits de scolarité pour la préparation à l'examen national **ainsi que** les droits spécifiques au Diplôme Universitaire (accompagnement et suivi personnalisé de l'étudiant…).

- **Droits de scolarité 2023/2024** : l'information ministérielle sera connue en juillet 2023.

Pour information, les droits de scolarité 2022-2023 étaient de 170 € (les étudiants boursiers sont exonérés).

- **Droits spécifiques pour l'année 2023-2024 : 1300 €** (pas de réduction pour les étudiants boursiers).

IAE Bordeaux - Université de Bordeaux - Campus Bastide
35 avenue Abadie - CS 51412 - 33072 Bordeaux Cedex - Site web : http://www.iae-bordeaux.fr

3 – Calendrier

Date de la campagne	Date limite dépôt des dossiers	Date des commissions (sélection des dossiers)	Date limite des réponses (informations par mail uniquement à tous les candidats)
Du 04/04 au 03/05/2023	03/05/2023	Entre le 22 et le 26/05/2023	Entre le 12 et le 19/06/2023
Vous avez jusqu'au 3 mai 2023 pour demander l'examen de votre dossier de candidature finalisé en cliquant sur le bouton « Demander l'examen de mon dossier ». A défaut, votre dossier sera considéré comme incomplet et ne sera pas instruit.			

Après la date limite de dépôt des **dossiers complets**, le Responsable Pédagogique statue sur les dossiers recevables. Il évalue les pré-requis, l'excellence universitaire/académique et le projet professionnel.

Toute décision sera communiquée uniquement par mail au candidat.

3 – Saisir votre candidature en ligne

Lien pour accéder à la plateforme des candidatures Apoflux :
https://apoflux.u-bordeaux.fr/etudiant/index.php?profil

- Cliquez sur (**1ère visite sur Apoflux UB**) « Obtenir un numéro de dossier »
- Sélectionner : « **Collège Droit, Sciences Politiques, Economie, Gestion – DEG** » puis le niveau souhaité

IAE Bordeaux - Université de Bordeaux - Campus Bastide
35 avenue Abadie - CS 51412 - 33072 Bordeaux Cedex - Site web : http://www.iae-bordeaux.fr

OBLIGATOIRE : Liste des pièces à déposer sur Apoflux pour compléter votre dossier

❌ CV détaillé
❌ Lettre de motivation manuscrite ou dactylographiée à l'attention du responsable de formation
❌ Copies des diplômes depuis le baccalauréat jusqu'au dernier diplôme obtenu
❌ Copies des relevés de notes officiels **signés et tamponnés** depuis le baccalauréat jusqu'au dernier diplôme obtenu (de la 1ère à la dernière année d'études supérieures)
❌ Copie du relevé de notes officiel du premier semestre **signé et tamponné** de l'année en cours (2022-2023) ou à défaut une **attestation sur l'honneur de l'école/université signée et tamponnée** sur l'impossibilité de fournir ce document au moment des candidatures.
❌ Pour les candidats ayant des bénéfices de notes du DCG, fournir la copie du dernier relevé de notes officiel **signé et tamponné**
❌ Pour les étudiants étrangers : les traductions des diplômes obtenus depuis le baccalauréat, **certifiés conformes par des organismes officiels** (exemple : www.france-education-international.fr)
❌ Tout document susceptible d'étayer votre candidature (lettre de recommandation, Attestation TOEIC/TOEFL...). Ces pièces seront à rajouter avec les diplômes.

Lien : https://www.iae-bordeaux.fr/programmes/etudiants-apprentis/processus-de-candidature-formation-initiale